



## Communiqué de presse FEM/1284

---

**Commission de la condition de la femme**  
14<sup>e</sup> séance – après-midi

**LA COMMISSION DE LA CONDITION DE LA FEMME**  
**RECOMMANDÉ A L'ECOSOC DE SALUER L'INCLUSION DANS**  
**LA CONSTITUTION AFGHANE DU PRINCIPE D'EGALITE**  
**ENTRE LES SEXES**

/...

La Commission a également recommandé pour adoption au Conseil économique et social des projets de résolution relatifs à la situation des Palestiniennes et l'aide à leur apporter; à la revitalisation et au renforcement de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme; à la libération des femmes et des enfants pris en otage lors de conflits armés; et à l'ordre du jour provisoire de la prochaine session. Le projet de résolution sur la situation des Palestiniennes a été le seul à avoir fait l'objet d'un vote; l'alinéa 4 du préambule du projet de texte sur la libération des femmes et des enfants pris en otage ayant également soumis aux voix.

Les représentants des Etats-Unis, d'Israël, de l'Argentine, de la Fédération de Russie, du Canada, du Pérou, du Qatar (au nom du Groupe des 77 et de la Chine) et de la République dominicaine ont expliqué leur vote ou leur position sur certains des textes. L'observatrice de la Palestine a fait une déclaration générale. La Commission a, par ailleurs, été saisie d'un projet de décision relatif aux communications concernant la condition de la femme qui a été présenté par la Tunisie, au nom du Groupe des Etats d'Afrique.

/...

***SUIVI DE LA QUATRIÈME CONFÉRENCE MONDIALE SUR LES  
FEMMES ET DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE DE  
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE INTITULÉE « LES FEMMES EN L'AN  
2000: ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES, DÉVELOPPEMENT ET PAIX  
POUR LE XXI<sup>E</sup> SIÈCLE »***

## Décisions sur les projets de résolution

/...

La Commission a aussi recommandé au Conseil économique et social six mesures de fond concernant **la situation des Palestiniennes et l'aide à leur apporter (E/CN.6/2004/L.2)**. Une de ces mesures consiste à demander à la communauté internationale de continuer à fournir d'urgence l'assistance et les services nécessaires pour soulager la crise humanitaire aiguë à laquelle sont confrontées les Palestiniennes et leur famille et de contribuer à la réorganisation des institutions palestiniennes pertinentes. Ce texte a été adopté par 39 voix pour, 1 voix contre (Etats-Unis) et 1 abstention (Canada).

Le représentant d'Israël a déclaré que cette résolution était politique, partielle et singularisait Israël et ne mentionnait pas les victimes innocentes ciblées par les terroristes palestiniens. Il s'agit d'une tentative visant à exploiter la Commission à des fins palestiniennes étroites. Les Etats Membres qui appuient ce texte manipulent la Commission.

La représentante des Etats-Unis a indiqué que son pays était profondément préoccupé par l'impact de la crise sur le peuple et les femmes palestiniennes, tout en précisant que son pays est le donateur le plus important à l'UNRWA, de même que le cadre de programmes bilatéraux. Des Israéliennes innocentes ont également été victimes du terrorisme palestinien, ce que la résolution ne mentionne pas. Le règlement de cette question doit faire l'objet de négociations entre les deux parties. De telles résolutions sapent les efforts de paix déployés par le Quatuor dont font partie les Etats-Unis.

La représentante de l'Argentine a indiqué que le vote positif de son pays indique sa profonde préoccupation concernant la construction du mur de séparation et ses conséquences sur les conditions de vie des Palestiniens.

Le représentant de la Fédération de Russie, en sa qualité de membre du Quatuor, a indiqué que son pays avait voté pour ce texte. La situation humanitaire dans les territoires suscite une préoccupation justifiée. Le problème doit se résoudre à la table des négociations sur la base de la réalisation complète de la Feuille de route.

Le représentant du Canada a rappelé qu'il était attaché au processus de paix et à l'amélioration des conditions de vie des Palestiniennes qui sont gravement été affectées par le mur de séparation. Nous avons cependant décidé de nous abstenir dans la mesure où ce texte ne reflète pas la situation actuelle. Un règlement négocié est le meilleur moyen de promouvoir la situation des Palestiniennes. Nous demandons à toutes les parties de mettre un terme à la violence et de reprendre la mise en œuvre de la Feuille de route.

La représentante du Pérou a indiqué avoir voté pour la résolution en raison de la détérioration des conditions de vie des Palestiniennes.

L'observatrice de la Palestine et le représentant du Qatar ont remercié la communauté internationale pour son soutien en espérant que les débats de la Commission se dérouleront l'année prochaine dans d'autres conditions.

/...

\* \*\*\* \*